



Rapport d'activité 2023



HM

Table des matières

Table des matières

1. Vie et fonctionnement de l'association.....	5
A. L'assemblée générale 2023.....	5
B. Le Collectif 2023.....	6
C. Les groupes de travail.....	6
D. Coordination associative et administrative.....	7
E. L'équipe salariée.....	8
F. Les membres adhérents.....	9
2. Accompagnement des projets de création d'AMAP.....	10
A. La pratique de l'essaimage.....	10
B. Les nouveaux partenariats 2023.....	11
Création de l'AMAP Terre d'Artois (62).....	11
Création de l'AMAP des Trois Vallées à Condé-en-Brie (02).....	11
Les transmissions de partenariat en AMAP.....	11
C. Orientation des porteur-ses de projet.....	12
3. Suivi et accompagnement des partenariats AMAP existants.....	14
A. Animation et accompagnement du réseau.....	14
B. Visite des AMAP et participation à leurs évènements.....	15
C. Accompagnement des fermes en AMAP.....	16
Animation du groupe de travail « Sauvons l'élevage plein air ! ».....	16
Poursuite du GT « Tempête Eunice » et création d'un GT de soutien des maraîcher-es inondé-es.....	17
Alerte des AMAP sur les conditions météorologiques compliquées du printemps 2023.....	19
D. Formation des amapien-nes et des paysan-nes.....	19
Formation à l'outil de gestion Clic'AMAP.....	19
Diffusion d'un cycle de formations à destination des amapien-nes.....	20
Temps de rencontre et de formation sur l'élevage plein air en contexte de grippe aviaire.....	20
4. Dynamique territoriale, régionale et inter-régionale.....	22
A. Dynamiques inter-AMAP.....	22
B. Dynamiques territoriales et régionales.....	22
Le Réseau InPACT Hauts-de-France.....	22
Projets partenariaux en région sur l'accessibilité alimentaire.....	23
Partenariats avec la Chambre d'agriculture : PID, PAIT et portail "ouacheterlocal.fr".....	24
Partenariats avec des collectivités territoriales.....	25
L'APES et le Cerdd.....	25
C. Chantiers inter-régionaux.....	26
Développement de l'outil Clic'AMAP.....	27

Participation au groupe de travail inter-régional « accessibilité alimentaire ».....	27
Rencontres inter-salarié-es.....	28
5. Promotion des AMAP et de l'agriculture paysanne en région.....	29
A. Outils de communication externe.....	29
Gestion du site internet.....	29
Gestion de la page Facebook « Réseau des AMAP Hauts-de-France » et du compte Instagram.....	29
Mise à disposition de kits de communication pour les événements des AMAP.....	30
Mise à disposition d'outils personnalisables pour les AMAP.....	30
Vente de cabas « Manger sain, local et solidaire ».....	30
Manifestations grand public : faire connaître les AMAP et le réseau régional.....	31
Relais et participation au festival ALIMENTERRE 2023.....	31
Participation à la campagne AMAP en Fêtes 2023.....	33
B. Communication interne.....	34
Diffusion d'une lettre d'information.....	34
Communication régulière par e-mail.....	34
Projet d'un livre de recettes des AMAP de la région.....	34
D. Relations presse.....	34

Qu'est-ce que le Réseau des AMAP Hauts-de-France ?

Le réseau des AMAP Hauts-de-France (AMAP HDF) est une association sans but lucratif. Les membres du réseau sont les paysan·ne·s et les amapien·ne·s de la région des Hauts-de-France. Aujourd'hui, le réseau regroupe **108 AMAP et plus de 150 paysan·nes partenaires**. Dans le respect de la Charte des AMAP, l'association travaille dans un esprit de réseau fructueux et de droit à l'auto-expérimentation.

Le **programme d'actions 2023** d'AMAP HDF est construit à partir des **4 orientations stratégiques** suivantes :

- l'accompagnement des projets de création d'AMAP
- le suivi et l'accompagnement des partenariats en AMAP existants
- l'animation et le renforcement de la vie du réseau des AMAP dans une dynamique territoriale, régionale et inter-régionale
- la promotion du réseau des AMAP et de l'agriculture paysanne en région

L'année 2023 en quelques mots

Cette année 2023 a démarré par une préparation mouvementée de l'Assemblée Générale, qui a lieu chaque année au mois de février. Afin de permettre à un maximum de membres du réseau de participer, nous avons proposé un format mixte, en présentiel et en visio.

Au mois de mars, nous avons eu l'opportunité d'accueillir deux temps de rencontre chez des paysan·nes en AMAP sur le sujet de l'élevage plein air en contexte de grippe aviaire. L'élevage de volailles en plein air est sérieusement menacé par une réglementation qui punit les petits élevages autarciques et qui ne prend pas en compte leurs difficultés à appliquer des mesures inadaptées et dangereuses pour l'avenir de l'élevage plein air en France. Nous avons renouvelé cette année notre soutien auprès des éleveur·ses du réseau, et notre attachement à un modèle agricole respectueux des hommes et des animaux.

Cette année encore, nos paysan·nes n'ont pas été épargné·es par la météo. Après une tempête dévastatrice en 2022, plusieurs fermes en AMAP du Nord ont été gravement touchées par les inondations du mois de juin. Nous avons, en coopération avec les associations membres d'InPACT Hauts-de-France et la Confédération Paysanne, alerté les élu·es sur la situation et accompagné les paysan·nes dans leurs démarches de demande d'indemnisation.

2023 a été marquée par la transmission de plusieurs partenariats en AMAP, que nous avons eu à cœur d'accompagner. Le départ en retraite de paysan·nes partenaires, l'arrêt d'activité ou l'arrêt d'un partenariat n'est pas anodin dans la vie d'une AMAP. Nous serons amenés, dans les années à venir, à accompagner de plus en plus de transmissions de partenariat en AMAP.

Les AMAP démontrent leur force et leur résilience dans un contexte économique difficile. Preuve en est, plusieurs AMAP ont fêté leurs 10 ans voire leurs 15 ans d'existence cette année ! Il est toutefois nécessaire de continuer à communiquer sur les AMAP. À cet effet, et pour le plaisir de mener un projet commun entre les AMAP, nous sommes en cours de réalisation d'un livre de recettes des AMAP de la région. Un projet qui vous donnera, nous l'espérons, l'eau à la bouche !

1. Vie et fonctionnement de l'association

Chiffres clés

- Un Collectif de **2** paysannes et **7** amapien·nes
- **6** groupes de travail
- **3** salariées
- **73** AMAP adhérentes
- **26** fermes en AMAP adhérentes
- **1** sympathisant adhérent

A. L'assemblée générale 2023

Le **4 février 2023** a eu lieu notre Assemblée Générale à **Gréwillers** et en **visioconférence**. Plus d'une trentaine d'adhérent·es étaient au rendez-vous. Parmi le collège « fermes en AMAP », 9 adhérent·es étaient présentes ou représenté·es. Parmi le collège « AMAP », 23 adhérent·es étaient présentes ou représenté·es.

L'Assemblée Générale a été introduite par des propositions de modification du règlement de fonctionnement de l'association qui ont été adoptées. A suivi la lecture du rapport moral de l'association par Benoît Perin et Christine Mouchel, amapien·ne membre du Collectif. Christine Mouchel, Morgane Hellegouarch, Marie-Charlotte Woets et Benoît Perin amapien·nes membres du Collectif ont poursuivi en présentant les activités 2022 de l'association. Martine Molina, amapienne membre du Collectif et trésorière, a attesté d'une santé financière correcte de l'association au regard des résultats financiers 2022 et a présenté le budget prévisionnel 2023. Christine Mouchel et Morgane Hellegouarch ont complété la présentation du budget par la présentation des orientations 2023 et des actions déterminées comme prioritaires.

Suite aux échanges avec les adhérents présents dans la salle et en visioconférence, l'AG s'est terminée par l'**élection du Collectif 2023**. Un membre, engagé de longue date au sein du Réseau, était sortant, les autres membres sortants ont été réélus et nous avons accueilli Victorien Jeux et Morgane Hellegouarch, en tant que nouveaux membres du Collectif.

Nous avons prolongé les échanges autour de 2 ateliers qui avaient pour thème « L'accueil des nouveaux·elles amapien·nes » et « Comment aider les fermes en période d'inflation ? La question du prix et des solidarités ».

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023 du Réseau des AMAP Hauts-de-France est disponible sur demande.

B. Le Collectif 2023

AMAP HDF fonctionne avec un Collectif composé de **9 membres** en 2023 (2 paysannes et 7 amapien-nes du réseau).

Les membres du Collectif élus en 2023 sont : Eric GAILLARD (collège AMAP), Agnès KINDT (Collège Ferme en AMAP), Marie-Charlotte WOETS (collège AMAP), Martine MOLINA (collège AMAP), Christine MOUCHEL (collège AMAP), Benoît PERIN (Collège AMAP), Cécile SYRYN (collège Ferme en AMAP), Morgane HELLEGOUARCH (collège AMAP), et Victorien JEUX (collège AMAP).



C. Les groupes de travail

Les membres du Collectif sont réparti-es dans plusieurs groupes de travail (GT).

- **GT suivi et animation du réseau** : voici les actions menées par ce groupe en 2023 : diffusion d'un catalogue de formations à destination des amapien-nes, temps d'échanges et recueil des bonnes pratiques, ateliers d'approfondissement des connaissances en matière d'animation.

- **GT communication** : communication sur les actions du réseau (festival Alimentterre, AMAP en fêtes, évènements divers), gestion du site internet et des réseaux sociaux, diffusion de lettres d'information, projet de livre de recettes, communiqués de presse, mise à disposition d'outils de communication aux AMAP du réseau.
- **GT éthique et amélioration des pratiques** : suites de la motion sur les non-paysans et la place des artisans dans notre association (entretiens), participation au temps d'échange et de réflexion dans le cadre du DLA national sur la marque « AMAP » animé par le Miramap.
- **GT accessibilité alimentaire** : déploiement du dispositif P.A.N.I.E.R.S. dans les territoires, participation à la coordination régionale du dispositif (fonds de dotation), participation au GT accessibilité du Miramap, formation sur l'accessibilité alimentaire en AMAP.
- **GT « élevage plein air »** : ce groupe de travail est constitué de paysan·nes en AMAP et d'amapien·nes du réseau. Créé en novembre 2021 suite à la réglementation relative à la grippe aviaire, ce groupe a pour objectif d'accompagner les fermes d'élevage de volaille de notre réseau sur cette thématique, de se former et de rester en veille ainsi que d'informer les membres de notre réseau, en lien étroit avec la Confédération Paysanne Hauts-de-France et Bio en Hauts-de-France. Actions phares en 2023 : temps de rencontre et de formation entre éleveur·ses, et plaidoyer national dans le cadre d'une commission parlementaire portant sur une « Mission d'information sur la grippe aviaire et son impact sur les élevages ».
- **GT « tempête Eunice »** : ce groupe de travail est animé en coopération avec Initiatives Paysannes, Bio en HDF, le CIVAM HDF et la Confédération Paysanne. Ce groupe s'est constitué à la demande des maraîcher·es impacté·es par la tempête de février 2022. De nombreux·ses maraîcher·es de la région y participent. Ce groupe nous a permis de mener un travail d'enquête et de veille important des fermes impactées par la tempête. En 2023, le travail s'est poursuivi sur la question de l'assurance des infrastructures maraîchères. Suite à la tempête Ciaran et aux inondations de 2023, ce groupe prolonge ses actions et temps de réunion.

Les groupes de travail sont ouverts aux membres du réseau qui souhaitent les rejoindre. Il arrive que des groupes de travail prévus en début d'année n'arrivent pas à se réunir et que d'autres se créent, en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

D. Coordination associative et administrative

Pour le bon fonctionnement de l'association, la coordination associative et administrative est indispensable. Plusieurs **missions de gestion et de suivi** sont remplies par des membres du Collectif : « Commission Trésorerie », « Référent·e salariées », « Référent·e MIRAMAP », « Référent·e RGPD ».

Une grande partie des **missions administratives** sont assurées par la salariée en charge de la gestion administrative de l'association.

- **Gestion administrative**

- Gestion de dossiers administratifs
- Gestion de l'assurance des AMAP
- Mise en conformité au RGPD de l'association – recueil du Consentement des adhérents

- Gestion des adhésions (suivi), enregistrement des adhésions à l'association , édition et envoi des reçus
- Secrétariat technique : gestion courrier, impressions et envoi de documents
- Mise à jour de documents de communication

- **Suivi de la trésorerie**

- Réunions de travail avec l'expert comptable et transmission des pièces comptables tout au long de l'année
- Suivi de la trésorerie en coordination avec la commission trésorerie
- Classement des pièces de l'association
- Factures et refacturation
- Demandes d'acompte et demandes de solde des subventions.

- **Gestion informatique de l'association**

- Mise à jour de la base de données des adhérents dans les différents logiciels informatiques
- Échanges et réunion avec Cliss XXI, notre prestataire informatique.

Les trois salariées, en lien étroit avec la commission trésorerie, se répartissent les missions suivantes **selon les territoires et les spécificités** des dossiers :

- Suivi des financements et du budget, rédaction des dossiers de demande de subvention,
- Élaboration du plan d'action, du rapport d'activité et du budget prévisionnel
- Relations avec les partenaires

E. L'équipe salariée

Au service de l'association, les salariées garantissent la mise en œuvre concrète et quotidienne des actions de l'association, votées par l'Assemblée Générale.

L'équipe salariée est composée de **2 animatrices territoriales** et d'une **chargée de gestion administrative**.

Basée dans le nord de la région, Céline Regulski anime le réseau dans les territoires du Nord et du Pas-de-Calais. Basée à Amiens, Zoé Defente anime le réseau dans les territoires de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Basée à Saint-Laurent-Blangy, au siège social de l'association, Bernardetta Morano coordonne la gestion administrative de l'association.



Céline Regulski et Bernardetta
Morano
Antenne de Saint-Laurent-Blangy



Zoé Defente
Antenne d'Amiens

Du changement en 2023 ! De la Maison Des Paysans au Toit Commun.

En 2023, les membres du Collectif ont fait le choix de déménager le lieu de travail des deux salariées de la Maison des paysans pour une question sanitaire. Les administrateur·ices, ont évoqué la problématique concernant les conditions de travail dégradées au sein de la Maison des Paysans. La situation était telle que, dans l'urgence et suite à une opportunité d'un bureau rapidement disponible et dans notre budget à Lens (au Toit commun), le Collectif a décidé de déménager de lieu.

Ce genre de moment n'est pas simple à gérer, cependant il a été grandement facilité car notre association compte peu de salarié·e·s et parce qu'une opportunité s'est présentée.

Cette décision est motivée par la volonté de donner à nos deux salariées de Saint-Laurent-Blangy un cadre de travail plus salubre et conforme aux normes en vigueur.

Nous réaffirmons aussi notre volonté de conserver des liens privilégiés avec les associations qui ont les mêmes valeurs que la nôtre et ont des missions complémentaires aux nôtres et avec qui nous partageons les locaux de la Maison des paysans. C'est pourquoi nous émettons le souhait de continuer, comme avant, à travailler avec l'ensemble des structures de défense et de promotion de l'Agriculture Paysanne sur des projets territoriaux en faveur d'une agriculture locale et paysanne qui produise, pour toutes et tous, une alimentation choisie et de qualité.

Depuis le mois de septembre 2023, Céline et Bernardetta, les deux salariées de l'antenne du nord de la région, travaillent dans les locaux du Toit Commun à Lens.

F. Les membres adhérents

Les membres adhérents d'AMAP HDF sont répartis en **3 collèges** : le collège « AMAP », le collège « ferme en AMAP » et le collège « sympathisant ».

Au 31 décembre 2023, **73 AMAP, 26 fermes en AMAP et 1 sympathisant adhérent** au Réseau des AMAP Hauts-de-France.

De nombreux amapien·nes et paysan·nes contribuent bénévolement aux actions de l'association. Chaque essaimage est l'occasion pour les membres du réseau d'apporter leur savoir et de devenir paysan·ne ou amapien·ne essaimeur·se.

Des stands de promotion des AMAP lors d'événements grand public ont été tenus par des bénévoles membres du réseau.

En 2023, de nombreux membres du réseau ont participé activement aux groupes de travail dédiés à l'élevage plein air et à la gestion de la crise « tempête Eunice, Ciaran et inondations ».

2. Accompagnement des projets de création d'AMAP

Chiffres clés

- **108** AMAP en Hauts-de-France
- **2** nouvelles AMAP
- **3** réunions d'information publique
- Accompagnement à la transmission de partenariats en AMAP

A. La pratique de l'essaimage

AMAP HDF accompagne ainsi la création de nouvelles AMAP selon la méthode de l'essaimage, à l'image d'un essaim qui grandit et apporte son savoir pour la création d'un nouvel essaim. Dans la mesure du possible, chaque création d'AMAP est réalisée par un binôme essaimeur constitué d'un-e paysan-ne et d'un-e amapien-ne expérimenté-e-s et appuyé-e-s dans leur démarche par les animatrices du réseau.

En 2012, des bénévoles du réseau AMAP 59-62 ont réalisé des **livrets de l'amapien-ne et du paysan-ne essaimeur** à partir de leurs expériences et de leurs réflexions. Ces livrets ont pour objectif d'appuyer les essaimeurs dans leur rôle, de leur suggérer conseils et points à aborder. Ces livrets sont disponibles sur demande à AMAP HDF.

AMAP HDF s'appuie sur les **guides d'aide à la création d'une AMAP** réalisés par la FAMAPP et AMAP 59-62. Ces guides fixent les étapes de la création d'une AMAP et rassemblent des conseils, des points d'attention et des informations sur le système AMAP et le métier de paysan en AMAP. Ils peuvent être consultés par les personnes souhaitant créer une AMAP et par les essaimeurs d'un projet d'AMAP.

Concrètement, l'accompagnement d'AMAP HDF se traduit par les actions suivantes :

- **Rencontres des porteur-ses de projet** (citoyen-nes et paysan-nes), présentation du principe des AMAP, des valeurs portées par le mouvement des AMAP ;
- **Mise en lien des personnes** (bénévoles, paysan-ne-es, AMAP voisines) ;
- **Énonciation des différentes étapes** du parcours de création d'une AMAP ;
- **Soutien à l'organisation et à l'animation d'une réunion d'information publique** dans la commune où la création est souhaitée ;
- Participation et parfois co-animation de **réunions de création** ;
- **Appui dans la communication** du projet de création

B. Les nouveaux partenariats 2023

Création de l'AMAP Terre d'Artois (62)

Au mois d'août 2022, un groupe de citoyens a pris contact avec AMAP HDF. Ils souhaitent créer une AMAP sur le territoire d'Hesdin et Auxi-le-Chateau, et ont rencontré un maraîcher du territoire. Nous les avons rencontré à l'automne 2022 puis à l'hiver 2023. Ils ont pu également rencontrer des membres de l'AMAP Pas'Sage de Berck-sur-mer ainsi que des membres de l'AMAP Art de Terre de Rue qui leur ont partagé leurs expériences et leurs savoirs. En janvier 2023, **2 réunions publiques** ont été organisées à Hesdin et Auxi-le-Chateau, accompagnées d'AMAP HDF et d'amapien-nes témoins de leurs expériences. C'est au mois de **mai 2023** que cette AMAP a démarré son premier partenariat.

Voici **leur témoignage** : « Les distributions ont commencé le 6 juin 2023. Elles ont lieu tous les mardi soir de 17h30 à 18h30 dans les locaux du Moulin d'Auxi, aimablement mis à notre disposition (l'association du Moulin propose d'ailleurs à ses adhérents des cours de cuisine avec le contenu des paniers AMAP), et tous les mercredi soir de 17h à 18h à Marconne près d'Hesdin, dans un espace que la Croisée – vide grenier permanent, inclusif et solidaire – nous met gracieusement à disposition. L'AMAP propose pour le moment des contrats fruits-légumes avec un jeune maraîcher bio, Maxime Dupont, qui s'est installé en 2020 à Gennes-Ivergny. Il cultive actuellement 1,5 hectares sur son exploitation de 3,5 hectares en plein champ (et une petite partie de 100m2 sous serre) et produit une quarantaine de variétés de légumes et fruits en rotation. »

Vous pouvez retrouver leur témoignage et d'autres dans la rubrique « actualités » du site internet amap-hdf.org, et directement [ici](#)

Création de l'AMAP des Trois Vallées à Condé-en-Brie (02)

En septembre 2022, une citoyenne a pris contact avec le réseau dans l'optique d'initier la création d'une AMAP sur son territoire. À quelques kilomètres de Condé-en-Brie, plusieurs paysan-nes réfléchissaient eux aussi à la création d'une AMAP. Une première réunion a eu lieu entre la citoyenne, les paysan-nes et le maire de Condé-en-Brie. Cette réunion a été suivie d'une rencontre chez une paysanne du Réseau soutenant le projet, à Montlevon, avec un temps dédié à la présentation du système AMAP par l'animatrice du Réseau et en présence d'un amapien de l'AMAP Les Saveurs du Tardenois. Confirmant l'intérêt partagé pour la création d'une AMAP sur le territoire, une réunion d'information publique a été fixée le jeudi 5 janvier 2023 à Condé-en-Brie. Cette réunion a mené à la constitution d'un groupe de futures amapien-nes qui a travaillé à la création de l'AMAP des Trois Vallées, qui a organisé ses premières livraisons de paniers le 4 mai 2023.

Les transmissions de partenariat en AMAP

En 2023, de nouvelles transmissions de partenariat en AMAP ont eu lieu. Certain-es paysan-nes de notre réseau arrêtent leur activité, pour un autre projet professionnel ou une retraite bien méritée. Mais la fin de leur partenariat ne signifie pas la fin de l'AMAP. D'autres paysan-nes « prennent le relais » en débutant un nouveau partenariat avec les amapien-nes, voire en reprenant la ferme du/de la paysan-ne parti-e en retraite. Lors de transmissions de partenariats en AMAP, AMAP HDF peut accompagner les amapien-nes et les futurs paysan-nes en AMAP. En fonction de leur projet et de leurs besoins, nous leur proposons des temps d'échange, d'accompagnement et de suivi.

En 2023, **l'AMAP de Tressin** (59), a pris contact avec AMAP HDF à l'occasion de transmission d'un partenariat en AMAP. Nous avons pu les accompagner sur des temps de visite de ferme, de temps de réflexion sur le contrat, du prix du panier ou encore du nombre de paniers. C'est en septembre 2023 qu'ils ont démarré un nouveau partenariat avec une maraîchère en cours d'installation sur leur territoire.

Cette année, le maraîcher partenaire de longue date de **l'AMAP El'bio Gardin** dans le Nord a décidé de prendre une retraite bien méritée ! Nous avons pu échanger avec des membres de l'AMAP qui souhaitent prolonger l'aventure. Ils ont déjà pu rencontrer des maraîchers de leur territoire et travaillent à la création d'un nouveau partenariat et d'une nouvelle AMAP. En 2024, AMAP HDF prolongera l'accompagnement de l'AMAP et des maraîchers qui envisagent de devenir paysan en AMAP.

L'AMAP d'Igniel (59) a également noué un nouveau partenariat en maraîchage avec la ferme aquaponique du cambrésis.

Début 2023, nous avons pu échanger avec une porteuse de projet au sujet d'une reprise d'une ferme en AMAP dans le département du nord. Cette porteuse de projet était déjà accompagnée par AMAP HDF et avait pu suivre la formation « Devenir paysan·ne en AMAP » en 2022.

Dans la Somme, **l'AMAP de Roye** et **l'AMAP Min Bio Paysan** ont également été accompagnées par le Réseau dans le cadre d'un changement de maraîchère partenaire. Plusieurs temps d'échange et de conseil ont eu lieu entre la maraîchère qui a pris la suite du partenariat maraîchage avec l'AMAP de Roye, et une visite a été organisée avec l'AMAP au mois de juin. Une visite a également été organisée sur la ferme du nouveau maraîcher partenaire de l'AMAP Min Bio Paysan.

Dans l'Oise, **l'AMAP Les Saveurs du Coisnon** a sollicité le réseau, à la recherche d'un nouveau maraîcher partenaire suite au départ en retraite de leur maraîcher. Un nouveau partenariat a pu être tissé avec un maraîcher en AMAP proche de l'AMAP .

Dans l'Aisne, **l'AMAP Les Saveurs du Tardenois** a également vu partir en retraite son maraîcher partenaire, dont la ferme a été reprise par l'un de ses salariés. Cette année a été l'occasion de mettre en place ce nouveau partenariat.

Dans le département du Pas-de-Calais, une maraîchère en AMAP s'est vue contrainte d'arrêter son activité. Les chocs climatiques à répétition, les contraintes administratives peu propices à son installation et la disparition de certains débouchés ne lui ont pas permis de continuer son activité. Nous avons accompagné cette maraîchère sur les aspects humains et matériels de la fin de son partenariat en AMAP. Nous avons rencontré les membres de la collégiale de **l'AMAP des Guenels** et les avons accompagnés dans cette fin de partenariat. Fin 2023, nous avons également accompagné l'AMAP ainsi qu'un maraîcher qui souhaite débiter un partenariat avec eux en 2024 !

La filière maraîchère n'est pas la seule concernée par la question de la transmission du partenariat en AMAP. Phénomène qui prend de l'ampleur, à en devenir inquiétant et qui est directement corrélé au contexte et à la réglementation relative à la grippe aviaire, **de nombreux·ses paysan·nes en élevage volaille ont arrêté leur atelier volaille ou leur activité**. Ainsi, en 2023 nous avons accompagné ou eu connaissance d'un nombre important de transmission de partenariat en AMAP pour de la volaille ou des œufs.

C. Orientation des porteur·ses de projet

AMAP HDF développe plusieurs actions d'orientation de paysan·ne.s porteur·ses de projet qui sont plus ou moins proches de l'installation et qui souhaitent construire un partenariat en AMAP. De la rencontre individuelle aux temps d'information collectifs, les actions varient selon les profils et les besoins.

- **Des rencontres individuelles de porteurs de projet**

Les animatrices ont rencontré individuellement plusieurs porteur·ses de projet, dans leurs locaux ou sur leurs fermes. C'est l'occasion de faire un point sur l'état d'avancée du projet, d'apporter des conseils, des informations et de mettre en lien avec d'autres paysan·nes du réseau.

Ayant reçu moins de sollicitations de la part de porteur·ses de projet cette année, nous avons privilégié ce format de rencontres individuelles. Nous n'avons pas jugé opportun et pertinent d'organiser de sessions collectives de Primo-accueil « Producteur·ice, je m'informe sur le système AMAP ».

- **Un suivi quotidien par l'intermédiaire du réseau**

Des échanges ont régulièrement lieu avec les salarié·es des associations partenaires membres du réseau InPACT Hauts-de-France (Initiatives Paysannes, Bio en Hauts-de-France, Terre de Liens,...) afin de coordonner notre accompagnement pour favoriser l'installation de jeunes agriculteur·trices de notre région en agriculture paysanne.

- **Formation 'Devenir paysan·ne en AMAP' prévue en décembre 2023 et reportée à janvier 2024**

Comme chaque année, nous organisons une formation à destination des porteurs de projet et paysan·nes installé·es intéressé·es par le système AMAP. Cette formation se déroule sur une journée et a pour objectif d'apporter les connaissances relatives au métier de paysan·ne en AMAP. Elle est co-animée par un·e paysan·ne en AMAP expérimenté·e et l'une des deux animatrices du réseau. Un dossier de présentation de la formation est disponible sur demande.

Nous avons prévu d'organiser deux sessions, sur les versants nord et sud de la région. Étant donné le nombre de personnes intéressées par la formation, nous avons préféré organiser finalement une seule session au centre de la région, à Grévillers. Cette reconfiguration nous a amenées à reporter la session au 19 janvier 2024.

3. Suivi et accompagnement des partenariats AMAP existants

En 2023, le réseau des AMAP Hauts-de-France compte **108 AMAP**, réparties comme suit dans la région.



Chiffres clés

- **21** AMAP rencontrées lors de visites
- **22** participations aux Assemblées Générales d'AMAP
- **21** visites de fermes en AMAP
- De nombreux échanges mail et téléphone, avec environ **70** AMAP et **20** fermes en AMAP
- **8** formations à Clic'AMAP animées par AMAP HDF

A. Animation et accompagnement du réseau

En 2023, AMAP HDF a apporté son appui et ses conseils à un grand nombre d'AMAP qui rencontraient des questionnements ou des difficultés. Notre approche consiste en une écoute de chacun et en un apport de connaissances issues des pratiques et des savoir-faire du réseau. Ces connaissances permettent aux AMAP de trouver leurs solutions pour renforcer et faire perdurer leurs partenariats. Tout ceci en vue de collecter et de diffuser les bonnes pratiques des paysans et des groupes d'amapiens.

Les sollicitations du réseau par les AMAP et les paysans sont quotidiennes. Elles concernent des besoins techniques ponctuels (rédaction de contrats, bilan de saison, communication, etc.) ou des besoins d'accompagnement plus poussés en cas de difficultés ou de questionnements dans la gestion collective du partenariat AMAP. Les sollicitations du réseau peuvent concerner :

- **Des questions sur les modes d'organisation, de fonctionnement et d'animation d'une AMAP**
- **La recherche de nouveaux partenariats de la part des paysans et des groupes d'AMAP.** Le réseau AMAP HDF est un relais de communication qui centralise un grand nombre de demandes. Nous accompagnons également la création de nouveaux partenariats (visite de la ferme, rédaction des contrats,...).
- **La demande d'outils de communication** (externe pour trouver de nouveaux amapien-nes et interne pour faciliter l'organisation de l'association)

- La demande d'outils, de méthodes et de procédures
- Des questions juridiques vis-à-vis des contrats AMAP, de l'assurance et du lieu de livraison, et des règles du RGPD
- Des questions relatives aux aléas climatiques et au soutien des paysan·nes
- Un suivi et un soutien des paysans suite à l'inondation du 20 juin 2023

B. Visite des AMAP et participation à leurs événements

Nous réalisons un **suivi individuel et régulier des AMAP existantes** dont les modalités sont diverses. Les visites sont l'occasion de découvrir le fonctionnement de chaque AMAP, de sonder les besoins et de faire du lien avec les amapien·nes et paysan·nes en AMAP. Elles sont également un moment privilégié pour parler du réseau et de ses actions en cours.

Le réseau est régulièrement invité aux **assemblées générales des AMAP**. En 2023, le réseau a pu participer aux AG des membres du réseau. Les salariées et les membres du Collectif ont pu participer à **22 assemblées générales d'AMAP**.

Action phare de notre mission de suivi du réseau, cette action peut se décliner en visite des AMAP, participation à leur AG et à leurs événements. Ainsi, les salariées et membres du Collectif ont pu rencontrer **62 AMAP**. Nous avons également eu des contacts avec de nombreux membres par mail, téléphone ou visioconférence.

Nous avons pu également rencontrer certaines AMAP dans un événement bien particulier cette année. Plusieurs AMAP de la région ont fêté leur 10 ans ou leur 15 ans ! Ce qui témoigne que notre mouvement n'est pas qu'un effet de mode.

- L'AMAP de la Lys (59) : le 17 juin 2023, les amapien·nes, la ferme nomade et les paysan·nes partenaires ont fêté dignement les 10 ans de leur AMAP sur la ferme d'Agnès Kindt. Au programme : temps de rencontre et d'échange, ainsi qu'un spectacle de la Ferme nomade « Comme un défilé » qui s'inspire de paroles récoltées auprès de producteurs locaux autour des habits de travail.

- L'AMAP du Cœur Joyeux (59) : a fêté ses 10 ans le 11 juin 2023 lors d'une porte ouverte à la ferme du Cœur Joyeux dans le cadre de l'événement « Tous en bottes » organisé par le CIVAM. Au programme de la journée, visite des parcelles, restauration au midi avec les chefs de " La Buissonnière" (Lomme), groupe de musique, jeux pour enfants, stand de l'AMAP.

- L'AMAP Lomme de Terre (59) : a fêté ses 15 ans. À cette occasion, l'AMAP a réalisé un film qui a été projeté à la médiathèque de Lomme le jeudi 25 mai 2023, dans le cadre de la semaine des transitions de la ville de Lomme. Agnès Kindt, membre du Collectif d'AMAP HDF, et plusieurs maraîcher·es du réseau ont participé au débat "Manger local, ça change la vie" qui a suivi la projection.

- L'AMAP Les paniers de la Reine Blanche (60) a fêté ses 10 ans le 4 juillet 2023. Pour célébrer leur « Anni'MAP », l'AMAP a organisé un joyeux banquet autour de délicieux produits des paysans, cuisinés par les amapiens. L'événement avait été communiqué auprès des habitants, des curieux ou simple passants ont pu découvrir l'AMAP à cette occasion.

C. Accompagnement des fermes en AMAP

En 2023, ce sont plus de 150 paysan·nes qui sont en partenariat avec des AMAP en Hauts-de-France. De nombreux échanges ont lieu avec les paysans du réseau tout au long de l'année, téléphoniques et physiques, que ce soit lors des visites des livraisons ou des visites de ferme. Les animatrices et les membres du Collectif rencontrent régulièrement de manière informelle les membres du réseau, que ce soit lors d'évènements, lors des AG d'AMAP ou des livraisons, ce qui permet de prendre des nouvelles, d'échanger et d'identifier d'éventuelles difficultés.

L'accompagnement quotidien des paysan·nes en AMAP comprend plusieurs actions :

- **De la médiation d'information** pour lancer un nouveau partenariat AMAP
- **De la mise en relation** avec une ou plusieurs AMAP
- **Un appui ponctuel en cas de difficulté** du·de la paysan·ne dans ses partenariats
- **Des visites de ferme (21 visites)**
Les visites de ferme sont l'occasion de prendre des nouvelles et garder le lien avec les paysan·nes de notre réseau. Bien souvent, un tour des cultures est réalisé tout en discutant des partenariats AMAP, des actualités des fermes, de leurs difficultés et de leurs projets.

En 2023, nous avons également mené des actions de suivi des fermes en AMAP plus thématiques. Certains thèmes propres au métier de paysan·ne ou certaines situations qui ont frappé de plein fouet une grande partie de la profession cette année, nous ont conduit à mener des **actions de dimension plus collective dans le suivi des fermes**. Ces actions permettent aux paysan·nes d'agir en réseau, de renforcer leur inter-connaissance, de faire du partage de savoir-faire et de s'informer mutuellement.

Ainsi, nous avons pu poursuivre le groupe de travail « Sauvons l'élevage plein air », animer le groupe de travail « Tempête Eunice », agir avec des maraîcher·es inondé·es le 20 juin.

Animation du groupe de travail « Sauvons l'élevage plein air ! »

Ce groupe de travail a été créé en 2021, à la suite des arrêtés des 30 septembre et 5 novembre 2021 du Ministère de l'Agriculture imposant aux éleveur·ses plein air d'enfermer leurs volailles dans le cadre de la propagation du virus de grippe aviaire.

Ce groupe de travail mène plusieurs actions :

- **Réunions régulières** entre paysan·nes éleveur·ses et amapien·nes,
- **Participation au mouvement des Collectifs Sauve Qui Poule** constitués partout en France, avec **action de plaidoyer en janvier 2023** dans le cadre d'une enquête parlementaire menée par deux députés rapporteurs sur le sujet de la gestion de la grippe aviaire ;



- **Veille sur l'évolution de la réglementation ;**
- **Communication et information** auprès des membres du réseau, avec invitation à évoquer le sujet au sein des groupes AMAP et diffusion d'outils (tels que le guide des droits et devoirs en cas de contrôle conçu par la Confédération Paysanne)
- **Actions conjointes avec la Confédération Paysanne Hauts-de-France et Bio en Hauts-de-France :** réunions du GT ouvertes à ces deux structures, organisation **les 6 et 13 mars 2023** de **deux temps de rencontre entre éleveur·ses et citoyen·nes** sur le sujet de l'élevage de volailles plein air dans le contexte de claustration, chez deux paysan·nes en AMAP (*détails sur ce temps de rencontre et de formation dans la partie 3.D. Temps de rencontre et de formation sur l'élevage plein air en contexte de grippe aviaire*).

Poursuite du GT « Tempête Eunice » et création d'un GT de soutien des maraîcher·es inondé·es

La tempête Eunice, a rageusement frappé nos départements le 18 février 2022, provoquant de nombreux dégâts sur les exploitations, et plongeant la filière maraîchère des Hauts-de-France dans une **situation de crise sans précédent**. De nombreuses serres ont été mises hors d'état et les pertes de récolte sous serres atteignaient jusqu'à 100 % ! Face à cet événement et en réponse aux demandes de nombreux·ses maraîcher·es de la région, la Confédération Paysanne, Bio en HDF, le CIVAM HDF, Initiatives Paysannes et AMAP HDF ont participé et animé un groupe de travail « tempête Eunice » composé de membres des 5 structures et de nombreux·ses maraîcher·es. Au sein de ce groupe de travail, nous nous sommes organisés afin de **soutenir l'ensemble des fermes en maraîchage impactées de la région**.

En 2022, nous avons mené un travail de recensement le plus exhaustif possible afin de faire un état de la situation. Nous avons demandé le déclenchement du régime des calamités agricoles pour les pertes de récolte. Nous avons interpellé les autorités compétentes afin que soit tenue une cellule de crise. En soutien, des élus de notre région et la Confédération Paysanne ont également interpellé le Ministre de l'Agriculture à plusieurs reprises. Afin d'alerter les autorités, les institutions et les collectivités nous avons envoyé des courriers, publié des communiqués de presse, organisé une conférence de presse et une mobilisation. **Notre travail coopératif a permis d'établir un état des lieux des fermes impactées précis et très documenté** ainsi que les raisons pour lesquelles ces fermes étaient mises en péril si aucune solution de crise n'était trouvée.

La Région Hauts-de-France, et Madame Lesne, Vice-Présidente, chargée de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Pêche, a décidé d'initier une cellule de crise de dimension régionale « afin d'apporter des solutions à leur situation et de répondre de manière coordonnée et territorialisée à l'urgence ». À l'issue de deux réunions de cellule de crise, **nous avons pu obtenir une aide à la trésorerie d'urgence** ainsi que l'engagement de la Région Hauts-de-France et des départements de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais de concourir au financement d'une **enveloppe exceptionnelle au dispositif Pass'Agri Filières** afin d'aider les fermes impactées à reconstruire. La MEL a également créé « un dispositif d'aide à l'investissement immobilier visant à rétablir le potentiel de production agricole, à adapter l'exploitation aux nouvelles conditions environnementales, à prévenir de futurs dommages et à atténuer les risques associés » et « un dispositif d'aide au paiement des loyers et fermages pour les exploitations touchées relative aux parcelles et bâtiments ayant subi des dégâts. »

En 2023, nos diverses propositions d'entamer un **travail avec les compagnies d'assurance** en vue d'améliorer leurs offres ont permis d'organiser une première rencontre le 4 juillet 2023 organisée par la DRAAF. Nos travaux continuent sur ce sujet.

Le 20 juin 2023, un orage avec une très forte pluviométrie a causé de lourds dégâts sur quatre fermes en maraîchage diversifié de la Métropole Européenne de Lille. Au-delà de la quantité de pluie importante, leurs parcelles ont été en grande partie inondées et le sont restées pendant plus de 24 heures. Ce qui a causé des pertes sur les cultures en plein champ et sous abri. La destruction de ces cultures par l'inondation a causé et causera une perte de chiffre d'affaires ainsi qu'une surcharge de travail conséquente pour nettoyer, éliminer les cultures détruites et relancer des productions, cette saison, sur ces fermes.

Les compagnies d'assurance ne proposant à ce jour aucun contrat « d'assurance récolte » à destination des fermes en maraîchage, les maraîcher-es impacté-es sont dans l'impossibilité de s'assurer. Enfin, malgré la reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle des trois communes où se situent ces fermes en maraîchage, les compagnies d'assurance de ces maraîcher-es n'ont pas pris en compte cet élément à ce jour.

À la demande de ces maraîcher-es impacté-es, **nos associations AMAP HDF, Bio en HDF, la Confédération Paysanne, Initiatives Paysannes et le CIVAM HDF ont envoyé un courrier de saisine pour le déclenchement du fonds de solidarité nationale.** Se substituant au régime des calamités agricoles, l'indemnisation basée sur la solidarité nationale (ISN) peut être déclenchée suite à un aléa climatique exceptionnel. Ce nouveau dispositif conditionne malheureusement son déclenchement par l'atteinte d'un taux de perte de 50 % pour les production légumières, dont le maraîchage, calculé sur l'ensemble des surfaces de l'exploitation dédiées à la production touchée. Les services de la DDTM du Nord ont mené un travail d'expertise de la situation, et nous avons été informés par courrier en date du 23 août 2023 que « le dépôt d'une demande d'indemnisation basée sur la solidarité nationale ne peut pas être envisagée ».

À la demande des maraîcher-es impacté-es, nous avons contacté les maires des communes concernées - Quesnoy-sur-Deûle, Houplines et Pérenchies - ainsi que les Vices-Présidents de la Métropole Européenne de Lille. En réponse à notre demande de rencontre et de soutien, **les élu-es ont rencontré les maraîcher-es impacté-es le 17 juillet 2023.** Ils ont bel et bien pris acte de la situation.

Une fois de plus, nous sommes dans l'obligation de constater que face à un aléa climatique d'une forte violence, causant de lourds dégâts sur les fermes en maraîchage diversifié, aucun dispositif d'indemnisation d'État ne peut être mobilisé, alors que la prise en charge par les compagnies d'assurance est peu probable. Nous ne baisserons pas les bras, ces maraîcher-es méritent tout notre soutien et une juste indemnisation des dégâts causés par cette inondation !

Tempête Ciaran et inondations à l'automne et l'hiver :

De nouveau, nos structures se sont unies pour agir ensemble, porter la voix des paysan·nes impacté-es et exiger des solutions pour obtenir une juste indemnisation au regard des dégâts causés par ce nouveau choc climatique. Notre travail a consisté à : mener un travail de recensement des dégâts et pertes directs et indirects, informer les autorités compétentes de la situation, participer aux cellules de crise, échanger avec les structures partenaires dans les régions de la Bretagne et de la Normandie elles aussi lourdement impactées, informer les fermes impactées sur les dispositifs d'aide mis en place.

Si, cette fois, l'État s'est emparé de la question et a mis en place des aides, nous constatons que certaines de ces aides ne sont pas adaptées et ne permettront pas une juste indemnisation des dégâts. Nous continuons de travailler et de militer avec les structures partenaires et formulons des propositions pour que les choses changent !

Alerte des AMAP sur les conditions météorologiques compliquées du printemps 2023

Après un hiver très sec, ce printemps 2023 a été particulièrement froid, pluvieux et venteux.

Si les situations ont varié en fonction des fermes, des types de culture et des territoires, voici les **principaux aléas rencontrés sur nos fermes en AMAP** :

- des températures trop basses et un manque de luminosité qui ont retardé les semis et les plantations en maraîchage ou en production de plantes aromatiques et médicinales, et qui ont empêché la nouaison de se faire en arboriculture (des fleurs avortées qui ne donneront pas de fruits) ;
- un fort enherbement à cause de la pluie, qui entraîne un gros travail de désherbage ;
- un climat propice au développement des ravageurs ;
- un travail du sol difficile à réaliser correctement ;
- une surcharge de travail due à ces différents aléas (désherbage, voilage et dévoilage des cultures, cultures qui ont pris du retard et qui arrivent toutes en même temps, ...)
- et alors que le printemps a été pluvieux, le début d'année très sec n'a pas permis la bonne recharge des nappes phréatiques... le manque d'eau entraîne un arrosage précoce !

À la demande de paysan·nes en AMAP, nous avons alerté les AMAP de cette situation qui a concerné un grand nombre des fermes de notre réseau. Nous en avons profité pour diffuser à nouveau nos outils relatifs à la gestion des aléas au sein des partenariats, tel que le "Kit de gestion des aléas climatiques au sein des AMAP".

D. Formation des amapien·nes et des paysan·nes

Formation à l'outil de gestion Clic'AMAP



Clic'AMAP est un logiciel aux usages multiples qui facilite la **gestion quotidienne de l'AMAP**. Ses principales fonctionnalités permettent de :

- Gérer les informations de l'AMAP (base de données adhérents, paysans partenaires, ...)
- Créer et gérer les contrats de l'AMAP
- Gérer les permanences de livraison de l'AMAP
- Gérer les partenariats et les livraisons pour les paysans
- Mutualiser les données, cartographier les AMAP

Nous avons débuté un **cycle de formations** en 2020 et l'avons **poursuivi et renforcé en 2023**. La formation est organisée en visioconférence (2h pour les amapiens et 1h pour les paysans). Ce format a été apprécié par les AMAP ayant participé et permet de réunir plus facilement les membres répartis sur toute la région. Face au succès de la formation et dans cette dynamique de mutualisation inter-régionale, AMAP HDF s'est associé avec le réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes pour proposer un calendrier commun de formation. En tout, 17 formations ont été proposées aux amapien·nes et 10 formations aux paysan·nes. AMAP HDF a animé 8 formations pour les amapien·nes.

En 2023, 23 membres d'AMAP et 2 paysan·nes de la région Hauts-de-France ont suivi une session de formation à l'outil.

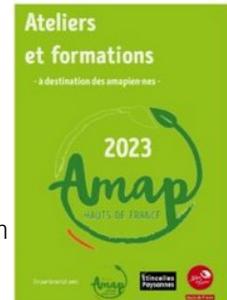
Diffusion d'un cycle de formations à destination des amapien-nes

Ce cycle de formations-ateliers a été construit par le Réseau des AMAP Hauts-de-France. Plusieurs associations partenaires y sont sollicitées en tant qu'intervenantes : le Réseau des AMAP Auvergne-Rhône-Alpes qui dispense des formations Clic'AMAP tout au long de l'année, mais aussi Terre de Liens Hauts-de-France et Étincelles Paysannes sur des formations thématiques. Des fermes du Réseau peuvent accueillir certaines formations en intervenant sur des sujets spécifiques.

L'objectif de ce cycle de formations est de **donner aux amapien-nes des outils qui leur serviront dans la gestion et l'animation de leur AMAP**, ainsi que des **clés de compréhension sur des sujets plus techniques, relatifs à l'agriculture paysanne**.

En 2023, nous avons proposé une nouvelle formule aux AMAP. Sans fixer de date et de lieu à l'avance, nous leur avons proposé une liste de thématiques ou d'ateliers à organiser sur leur territoire, au sein de leur AMAP ou en inter-AMAP.

Nous avons également travaillé avec Étincelles Paysannes à une proposition de découverte de l'auto-construction et des savoir-faire paysans, en mettant à l'honneur un outil inventé par les paysan-nes de notre région : la Chti-bine.



Dans le cadre de ce cycle, **quatre ateliers** ont été organisés :

- **Un atelier inter-AMAP en baie de Somme sur l'accessibilité alimentaire** avec des AMAP expérimentant déjà des actions d'accessibilité et souhaitant les pérenniser.
- **Un atelier sur l'accessibilité alimentaire dans le Pas-de-Calais.**
- **Deux ateliers « Animer son partenariat en AMAP »**, dans le département du Nord et dans le département du Pas-de-Calais.

Temps de rencontre et de formation sur l'élevage plein air en contexte de grippe aviaire

Plusieurs paysan-nes du réseau et des amapien-nes ont participé à la **formation « Droits et devoirs en cas de contrôle »** organisée **en octobre 2022** à Saint-Laurent-Blangy, en partenariat avec la Confédération Paysanne et Bio en Hauts-de-France. Les membres du groupe de travail "Sauvons l'élevage plein air" ont souhaité organiser **en 2023 un temps de transmission aux membres du réseau** des connaissances acquises lors de cette formation.

- Antoine, éleveur dans le Pas-de-Calais : « Cette journée de formation m'a permis de mieux comprendre la réglementation en vigueur sur la grippe aviaire, mais aussi de connaître mes droits en cas de contrôle. Un exemple : j'ai appris qu'un contrôle doit porter sur un seul sujet. Si je suis contrôlé sur la claustration, je ne peux pas être contrôlé en même temps sur la bio-sécurité, et j'ai le droit de le dire au contrôleur. Je me sens un peu plus armé et plus confiant si cela m'arrive. »

- Élise, paysanne dans l'Aisne : « Si vous subissez un contrôle, vous n'avez aucune obligation de signer le PV (s'il est rédigé de suite), vous pouvez aussi noter des réserves et signer, ou noter des réserves et ne pas signer. Si le PV n'est pas transmis dans les 8 jours, cela vaut nullité. Cette formation "Droits et devoirs" permet de connaître ses droits. Si ça ne permet pas de retrouver de la sérénité quant au fait de subir toutes ces mesures, ça permet au moins d'être outillé en cas de contrôle, et de pouvoir dialoguer avec l'agent de contrôle. »

- Laurence, amapienne dans l'Oise : « Cette formation a fortement complété mon savoir dans ce domaine. Je ne pensais pas que les contrôles pouvaient être à ce point dysfonctionnels. La conjonction entre la formatrice qui était juriste, des producteurs qui ont subi ces contrôles, des représentants de la Confédération paysanne et des AMAP des Hauts-de-France a rendu cette formation très concrète, par l'apport de témoignages et par les réponses données par la juriste. »

Les membres du groupe de travail souhaitent également **poursuivre cette dynamique de rencontre et d'échange** autour de l'élevage plein air et du contexte réglementaire mettant en difficulté les fermes d'élevage de volailles de notre réseau.

Deux temps de rencontre ont ainsi été organisés :

- le lundi 6 mars chez Antoine Gomel, à Wierre Effroy dans le Pas-de-Calais
- et le lundi 13 mars chez Élise Ammeux, à Ramicourt dans l'Aisne

Le programme de ces rencontres est détaillé dans le flyer ci-dessous :



RENCONTRES ÉLEVEUR.SES ET CITOYEN.NES

La Confédération paysanne des Hauts de France, le réseau AMAP Hauts de France et Bio en Hauts de France vous invitent à deux rencontres locales pour vous informer sur le contexte réglementaire et politique de la grippe aviaire et sur les pistes d'actions en région.

LUNDI 6 MARS 14H - 17H

CHEZ ANTOINE GOMEL - LA FERME DE LA CAUD
2104 RUE DE HESDRES 62720 WIERRE EFFROY

Inscription obligatoire : 06 34 28 73 25 - celine.regulski@amap-hdf.org

LUNDI 13 MARS 14H - 17H

CHEZ ELISE AMMEUX - FERME DU PRELET
CHEMIN DES BUTTES 02110 RAMICOURT

Inscription obligatoire : 06 25 85 17 53 - picardie@confederationpaysanne.fr

AU PROGRAMME

ACCUEIL CAFÉ DÈS 13H30
POINT RÉGLEMENTAIRE SUR LA FERME ET
LORSQU'UN CAS SE DÉCLARE LOCALEMENT
VOS DROITS ET DEVOIRS EN CAS DE CONTRÔLE
REFLEXION SUR NOS ACTIONS EN RÉGION

**AVEC LA PRESENCE DE DENIS PERREAU
SECRETAIRE NATIONAL DE LA
CONFEDERATION PAYSANNE**



Nous remercions chaleureusement Denis Perreau et Fabien Champion de la Confédération Paysanne nationale pour leur **point d'information réglementaire**, apportant des informations relatives à la claustration en contexte de grippe aviaire et des outils pour accompagner les éleveur-ses.

Nous avons terminé cette rencontre par un **temps échange autour des besoins et des envies** pour continuer de défendre le plein air en région. Ce temps a permis de confirmer le besoin des participantes de se réunir et d'échanger sur le sujet, afin de se soutenir, de trouver ensemble des solutions techniques pour s'adapter à la réglementation, de connaître ses droits et devoirs en cas de contrôle, d'obtenir une reconnaissance du métier d'éleveur-se, de rester informé-es sur les actualités et de pouvoir informer au mieux leurs amapiens et consommateurs.

4. Dynamique territoriale, régionale et inter-régionale

Chiffres clés

- 4 réunions avec des structures d'InPACT HDF
- De nombreux territoires sensibilisés et engagés dans le dispositif PANIERS
- 5 réunions du groupe de travail Activ' Ta Diversification
- 2 comités de pilotage Où acheter local

A. Dynamiques inter-AMAP

Il arrive que des AMAP d'un même secteur soient en lien et organisent des manifestations communes. Ces dynamiques de territoire sont des lieux d'action du réseau que ce dernier cherche à favoriser.

Un atelier inter-AMAP a eu lieu en Baie de Somme au mois d'avril dans le cadre d'un atelier sur l'accessibilité alimentaire, avec les AMAP Art de Terre (Rue) et Min Bio Paysan (Abbeville), des AMAP engagées dans des dispositifs de paniers solidaires.

Le Festival Alimentterre est une occasion pour les AMAP d'un même territoire de faire du lien, les AMAP organisatrices invitant les amapien-nes des AMAP voisines à leur projection et pouvant les solliciter sur la communication de leur évènement.

En fin d'année 2023, l'AMAP de Verneuil-en-Halatte a sollicité la présence de l'animatrice du réseau référente de son territoire pour l'accompagner sur l'animation d'une rencontre inter-AMAP début 2024 (celle-ci aura lieu le 26 janvier 2024).

B. Dynamiques territoriales et régionales

Le Réseau InPACT Hauts-de-France

AMAP HDF est membre du réseau InPACT Hauts-de-France.

À ce titre, nous avons mené plusieurs actions avec des structures de ce réseau, telles que la **gestion de projets**, des temps de coordination entre salariée-s et le **suivi de porteur-ses de projet**.



En 2023, les actions dans le cadre d'InPACT HDF ont été les suivantes :

- La **rédaction d'un livret collectif des formations à destination des porteurs de projet** consultable ici : <https://www.calameo.com/read/00680196669f25d2013a7>
- Une **réunion d'échange et d'information relative à la Loi d'Orientation Agricole**
- Une **réunion d'inter-connaissance** pour valoriser les actions en région de **l'Atelier Paysan** à Amiens
- Un temps d'information et d'échange sur la **conjuncture agricole en Hauts-de-France**

Nos actions avec les membres du réseau InPACT HDF sont également menées dans le cadre des groupes de travail « sauvons l'élevage plein air » et « sauvons les fermes des tempêtes et inondations ». Ce travail collectif et coopératif permet à chaque structure d'apporter ses compétences et connaissances au profit du collectif. Ensemble, nos structures représentent un plus grand nombre de fermes et permettent une réflexion et des actions encore plus représentatives de la profession.

Projets partenariaux en région sur l'accessibilité alimentaire

AMAP HDF participe à un projet partenarial sur l'accessibilité alimentaire en région : le dispositif P.A.N.I.E.R.S.

Le dispositif P.A.N.I.E.R.S.

En coopération avec Bio en Hauts-de-France et les Jardins de Cocagne, nous avons poursuivi en 2023 le **déploiement du dispositif P.A.N.I.E.R.S.** (*"Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire"*) en région. Ce déploiement implique des actions de coordination et d'animation dans les territoires impliqués dans la démarche, ainsi que des temps de coordination et de pilotage au niveau régional.



- **Siège au conseil d'administration du fonds de dotation**

Le conseil d'administration du fonds de dotation P.A.N.I.E.R.S. s'est réuni le 20 mars 2023, pour entre autres valider le rapport d'activité et les comptes 2022, et le 4 septembre 2023.

- **Accompagnement de territoires impliqués dans le dispositif**

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Département de la Somme et la Métropole Lilloise pour la mise en place du dispositif sur leur territoire.

Sur la Métropole Européenne de Lille, AMAP HDF est référent territorial avec Bio en Hauts-de-France pour le déploiement du dispositif. En 2023, ce sont plus de 6 000 paniers solidaires qui ont été distribués par les différents partenaires sur ce territoire. Au quotidien, nous agissons avec 26 structures relais pour la mise en œuvre et l'accompagnement du projet (centres sociaux, groupes d'achats, épicerie bio, associations, écoles, Université). En 2023, nous avons pu présenter le dispositif à de nombreuses structures relais et collectivités continuant ainsi la démarche de déploiement sur ce territoire.

Sur le territoire de la Communauté Coeur d'Ostrevent, Bio en Hauts-de-France est référent. Des paysans en AMAP participent au dispositif et mettent une partie de leur production pour les paniers solidaires.

Le dispositif a continué de fonctionner sur le territoire Communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) en tant que territoire pilote pour le déploiement du dispositif dans la Somme. En 2023, nous avons participé au comité de pilotage, au titre de suivi et de bilan. L'AMAP présente sur le territoire (l'AMAP d'Airaines) n'ayant pas été retenue comme partenaire du dispositif, c'est Bio en Hauts-de-France qui a pris en charge la coordination générale du projet.

- **Sensibilisation de collectivités et de structures intéressées par le dispositif :**

- La ville de Compiègne
- Le CCAS de Margny-les-Compiègne, avec la participation de l'AMAP Au fil des saisons
- Le PNR Baie de Somme Picardie Maritime
- Les EVS La maison du colonel et Jacques Tati à Amiens
- La DDRETS de l'Aisne dans le cadre de notre réponse partenariale avec Bio en Hauts-de-France à l'appel à projet « Mieux manger pour tous »
- Le Centre social Torchy d'Arras avec la ferme en AMAP « l'utopie maraîchère » et l'AMAP du Cojeul.

- **Formation des membres du Réseau**

Dans le cadre de ce projet, nous menons également des actions de sensibilisation et d'accompagnement des membres du réseau. Nous avons travaillé avec les autres Réseaux d'AMAP en France sur la constitution d'un module de formation pour les professionnels et bénévoles des structures relais en août 2023. Nous avons animé un atelier sur la présentation des différents modèles économiques possibles pour un dispositif d'accessibilité alimentaire en AMAP, et sur la pérennisation des dispositifs dans lesquels sont engagées deux AMAP de la baie de Somme en avril 2023. Nous avons également pu mener un atelier en présence d'amapien-nes et d'une paysanne en AMAP dans le Pas-de-Calais en octobre 2023.

Partenariats avec la Chambre d'agriculture : PID, PAIT et portail "ouacheterlocal.fr"

- **Participation au portail www.ouacheterlocal.fr porté par la Chambre d'agriculture**

Notre participation au portail porté par la chambre d'agriculture permet de faire apparaître sur ce site les AMAP et les fermes en AMAP du réseau. Nous sommes membres du comité de pilotage du dispositif. La troisième salariée en charge de la gestion administrative d'AMAP HDF a pu débiter un travail de mise à jour de nos données sur le portail "ouacheterlocal.fr", dans le respect du RGPD. Nous avons pu participer aux différents temps et travaux ayant pour objectif de lancer une nouvelle version du site en ligne cette année. Nous avons participé aux réunions de Comité de pilotage qui ont eu lieu le 3 juillet 2023 et le 12 décembre 2023.

- **Participation au PAIT**

AMAP HDF est également partenaire du Point Accueil Installation Transmission (PAIT) animé par les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France et Initiatives Paysannes.

- **Participation au Point Info Diversification**

AMAP HDF est membre du groupe de travail dans le cadre du plan Activ'TA Diversification. A ce titre, nous avons participé aux réunions de travail de ce groupe et sommes devenus membres du Point Info Diversification (PID).

Voici les actions menées en 2023 à ce titre :

- Participation aux groupes de travail du PID
- Publication d'articles d'actualité sur le site internet du PID
- Participation à des actions de communication, dont un **projet de dossier de presse en soutien aux circuits courts dans notre région** (l'AMAP Mon Bio Chou de Beauvais et son maraîcher partenaire ont été interviewés dans ce cadre). Ce dossier de presse sera publié en 2024.

Partenariats avec des collectivités territoriales

Dans le cadre de ces missions de promotion des valeurs portées par le système AMAP, le Réseau des AMAP Hauts-de-France échange volontiers avec les collectivités territoriales ou au sein de comités dans le cadre de leurs politiques ou projets de développement durable et d'alimentation.

Cela se traduit par la **participation d'AMAP HDF lors de la création et de la mise en œuvre de PAT** (plan alimentaire territorial) ainsi que notre participation à des comités de programmation de fonds LEADER (celui du PETR de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne).

En 2023, nous avons pu **participer aux PAT lors de leur phase d'élaboration et/ou lors de leur mise en œuvre par les collectivités locales suivantes :**

- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (Oise)
- Amiens Métropole (Somme)
- PNR Baie de Somme Picardie Maritime (Somme)
- Communauté de communes du Saint-Quentinois (Aisne)
- Parc Naturel Régional de l'Avesnois (Nord)
- Communauté d'agglomération Lens Liévin (Pas-de-Calais)
- Métropole Européenne de Lille (Nord)
- Communauté Urbaine d'Arras (Pas-de-Calais)
- Projet RADIS de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (Nord)
- Communauté d'Agglomération de Château-Thierry

Notre participation permet de faire connaître les AMAP et leurs valeurs auprès des élus et des partenaires impliqués dans des démarches et des actions visant des projets de développement durable et d'alimentation.

En 2023, nous avons également pu nous impliquer dans un lieu de concertation de dimension régionale en participant au forum organisé par le CESER Hauts-de-France « Qualité des eaux souterraines » le 14 novembre 2023.

L'APES et le Cerdd

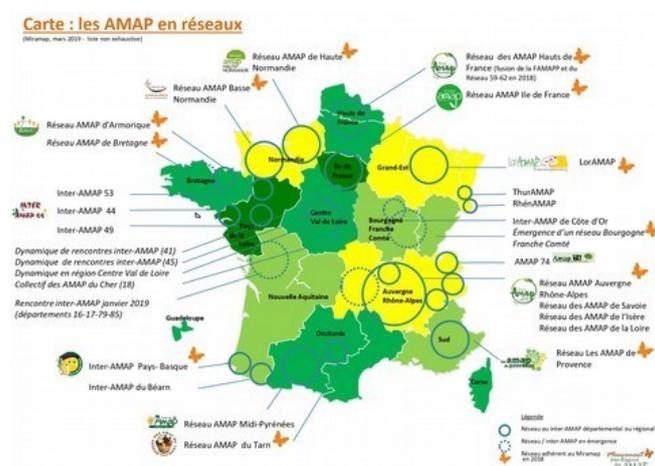
AMAP HDF est membre de l'APES (Acteurs Pour une Économie Solidaire). Cette adhésion témoigne de l'intérêt des thématiques de l'économie sociale et solidaire pour les AMAP. Être adhérent de l'APES nous permet de recueillir des informations sur la thématique et d'être en lien avec les acteurs de l'économie solidaire. En 2017, l'APES a révisé ses statuts afin de couvrir l'ensemble de la région Hauts-de-France. En 2023, nous avons participé à la journée ressources de l'APES au mois de juin, participé à un temps d'échange thématique en octobre et assisté à un temps de formation sur « les statuts de l'ESS » au mois de novembre.

AMAP HDF adhère également au Cerdd (Centre de ressource du développement durable). Créé sous forme associative en 2001, le Cerdd est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) depuis 2006. Il est présidé alternativement, tous les deux ans, par l'État ou la Région. La vocation du Cerdd est d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations territoriales. Il encourage la mobilisation des acteurs publics et privés et leur pouvoir d'agir.

AMAP HDF est membre du réseau ReADy, un réseau inter-professionnel animé par le Cerdd, qui regroupe une quarantaine de structures travaillant dans le domaine de l'alimentation. Il s'agit bien d'un groupe de personnes représentatives de l'écosystème régional d'acteurs de l'alimentation (institution, territoire, entreprise, association...). En 2023, AMAP HDF a plus particulièrement participé à un groupe de travail « Justice alimentaire » au sein du réseau ReADy. Ce GT a comme objectif d'approfondir la question de la justice alimentaire, réfléchir ensemble aux actions concrètes dont ReADy peut se saisir et comment ce positionnement peut s'articuler.

C. Chantiers inter-régionaux

Le mouvement des AMAP, c'est aussi : des réseaux régionaux (Réseau Auvergne Rhône-Alpes, Réseau AMAP Ile-de-France, Les AMAP de Provence, Loramap, Breizh'AMAP, Inter-AMAP du Pays Basque, Réseau AMAP Haute-Normandie, Réseau AMAP Basse Normandie, Réseau des AMAP du Tarn), un réseau inter-régional (MIRAMAP) et un réseau international (URGENCI).



AMAP HDF est adhérent au MIRAMAP. Au-delà de cette implication statutaire dans le mouvement inter-régional, AMAP HDF participe à des actions avec le MIRAMAP et d'autres réseaux d'AMAP de France. Un membre du Collectif est référent MIRAMAP. A ce titre, il se rend plusieurs fois par an aux réunions du MIRAMAP et assure un suivi régulier par mail et par téléphone.

Les animatrices ont des échanges réguliers avec les salarié-e-s du MIRAMAP et des autres réseaux. Il arrive que les animatrices sollicitent leurs homologues pour échanger des informations utiles à l'accompagnement des AMAP et des paysans en AMAP. **En 2023, AMAP HDF a travaillé sur plusieurs actions portées à l'échelle inter-régionale.**

Développement de l'outil Clic'AMAP

Construit autour d'une démarche participative, Clic'AMAP est développé par le Réseau des AMAP Auvergne, Rhône-Alpes, Alliance Isère, le MIRAMAP et le Réseau des AMAP Hauts-de-France. AMAP HDF s'investit également dans ce projet inter-régional en participant à son **comité de pilotage**, et accompagne quotidiennement les AMAP utilisatrices de l'outil (envoi des codes d'accès, aide technique, etc.).



Participation au groupe de travail inter-régional « accessibilité alimentaire »

Le groupe de travail « accessibilité » du Miramap a créé un cycle de web-rencontres/conférences 'Accessibilité alimentaire & AMAP' 2020-2021. Afin de continuer à faire circuler ces connaissances et expériences, le groupe de travail a rédigé un 'Recueil d'articles' issu de ces 8 web-rencontres et mis en ligne les '8 vidéos du cycle'.

Faisant suite au cycle de conférence, ce groupe de travail mène un projet d'essaimage à l'échelle nationale « AMAP par et pour TOUS » lauréat du PNA 2021 dans la catégorie « plus de justice sociale ». **AMAP HDF participe à animer des mutualisations dans le mouvement des AMAP pour renforcer les capacités des AMAP à agir en faveur de l'accès à toutes et tous à une alimentation de qualité.**

Pour créer et diffuser des ressources pédagogiques et mettre en place des modules de formation et des accompagnements adaptés à la dissémination des pratiques inclusives en AMAP, nous nous appuyons sur l'expertise de porteurs d'initiatives, la mobilisation de partenaires issus du secteur social, d'une chercheuse et d'une association d'éducation populaire et sur les enseignements d'une analyse comparée de ces processus d'action complexes basés sur le renforcement des conditions d'ouverture et d'accueil en AMAP, des coopérations renforcées avec des acteurs de la lutte contre la pauvreté et des systèmes de co-financement des contrats entre producteurs et consommateurs.

En 2023, le **projet « AMAP par et pour TOUS » a permis la création d'un « kit » à destination des AMAP et paysan·nes en AMAP qui souhaitent se lancer dans une initiative de paniers solidaires ou d'accessibilité alimentaire.**

Nous avons également participé à la **création d'un module de formation à destination des membres du réseau.** AMAP HDF a également participé au séminaire de restitution du groupe de travail qui a eu lieu lors des rencontres du Mouvement des AMAP en avril 2023.



Rencontres inter-salarié-es

Les **26 et 27 juin 2023**, les salariées du réseau des AMAP Hauts-de-France ont accueilli la rencontre inter-salarié-es annuelle chez Jean-Louis Christen, maraîcher en AMAP dans les hortillonnages à Rivery (Somme).

Près d'une vingtaine de salarié-es de toute la France étaient présentes. Un beau moment de travail, bien sûr, mais aussi de convivialité, grâce à l'accueil chaleureux de Jean-Louis, paysan passionné, musicien et guide touristique... merci Jean-Louis !



Ces 2 jours de rencontres inter-salarié-es ont été l'occasion d'aborder plusieurs thématiques, parmi lesquelles : les **différentes pratiques d'accompagnement** de projets de création d'AMAP par les réseaux, la **gestion financière** de nos structures, les **chantiers inter-régionaux** en cours...

5. Promotion des AMAP et de l'agriculture paysanne en région

Chiffres clés

- 3 lettres d'information
- 9 événements dans le cadre d'AMAP en fêtes 2023
- 11 soirées ciné-débat dans le cadre du festival Alimentterre 2023
- Projet de livre de recettes des AMAP de la région

A. Outils de communication externe

Gestion du site internet

Le site internet du Réseau est à la fois un espace informatif pour le grand public souhaitant se renseigner sur les AMAP et un espace ressource pour les amapien·nes et les paysan·nes. Il est régulièrement alimenté par les salariées à travers la publication d'actualités. Il permet également de promouvoir les AMAP de la région, de les rendre visibles et de transmettre leurs coordonnées aux visiteurs·ses, à travers :

- une **carte interactive** recensant les AMAP et les fermes en AMAP
- la **liste complète des AMAP** de la région avec leurs coordonnées



Gestion de la page Facebook « Réseau des AMAP Hauts-de-France » et du compte Instagram

- Page Facebook : <https://www.facebook.com/ReseauAMAPHDF/>
- Compte Instagram : @reseauamaphdf

Mise à disposition de kits de communication pour les évènements des AMAP

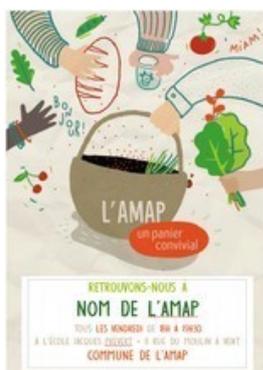


Le Réseau met à disposition des AMAP du territoire **10 kits de communication** (2 kits par département). Le Réseau organise la réservation et la circulation des kits auprès des AMAP qui les font ensuite circuler en fonction des besoins. La mise à disposition pour différents évènements tout au long de l'année nécessite une logistique conséquente mais permet une visibilité démultipliée.

Chaque kit est composé des supports suivants : un flyer à destination du grand public ; un kakemono ; une banderole ; des affiches "portraits d'amapien·nes" ; une carte des AMAP de la région ; un annuaire des AMAP de la régionale ; des BD "Ampien·ne pourquoi pas moi".

Mise à disposition d'outils personnalisables pour les AMAP

Nous mettons à disposition des AMAP adhérentes des outils pour faciliter leur visibilité et leur communication localement, tels que le **flyer** et le **logo personnalisables**.



Vente de cabas « Manger sain, local et solidaire »

En 2023, nous avons vendu des cabas à l'effigie du Réseau, contribuant à communiquer localement sur les AMAP.



Manifestations grand public : faire connaître les AMAP et le réseau régional

De principe, lorsque l'association régionale est sollicitée pour participer à une manifestation afin de promouvoir les AMAP, elle propose aux AMAP les plus proches géographiquement d'y participer. Dans la mesure du possible, le réseau régional – salariée, administrateurs-trices, bénévoles des AMAP – est présent à l'occasion d'évènements à rayonnement régional ou départemental.

Les AMAP du réseau représentent le mouvement des AMAP lors d'évènements départementaux ou communaux (forums des associations, fêtes locales, etc.), avec à leur disposition le kit de communication réunissant divers supports de communication du réseau.

La participation à ces évènements permet de communiquer sur les AMAP locales et de la région, de sensibiliser le grand public aux principes et valeurs défendus par le système AMAP, d'informer les passants des AMAP proches de chez eux., et d'échanger plus largement sur le développement d'une agriculture diversifiée, respectueuse de l'environnement et d'une alimentation de qualité accessible à tous.

Relais et participation au festival ALIMENTERRE 2023



Cette année encore, le Réseau était relais du Festival ALIMENTERRE, qui s'est déroulé **du 15 octobre au 30 novembre 2023**. Les AMAP ont également eu l'occasion de faire du lien et de communiquer sur les enjeux agricole et alimentaire dans le cadre du festival ALIMENTERRE.

Ce sont au total **11 projections** qui ont été organisées ou co-portées par les AMAP de la région.

Parmi la riche programmation, c'est le film ["Les agités du bocage"](#) qui a été le plus plébiscité par les AMAP.

Dans l'Aisne (02) :

- Le **17 novembre à Saint-Gobain** (19h) à la Maison Gaia, Impasse des Marettes : "Les agités du bocage" par l'AMAP du Gobanais – à l'issue de la livraison et précédée d'un pot convivial

Dans le Nord (59) :

- Le **18 novembre à Marcq-en-Baroeul** (11h) au cinéma Le pont des arts, Place Paul Doumer : "Les agités du bocage" par l'AMAP à Marcq – suivie d'un débat avec invités (Terre de Liens, paysan-nes partenaires de l'AMAP, intervenant du film)
- Le **19 novembre à Lille Bois-Blancs** (17h) à la salle Frida, mairie de quartier des Bois-Blancs : "Du béton sur nos courgettes" par l'AMAP des Bois et Bois Blancs en Transition, en partenariat avec Deûl'Air – discussion animée par Denis Delbaere, professeur à l'ENSAP de Lille
- Le **24 novembre à Proville** (19h30) à la salle Saint-Exupéry (complexe sportif Alain Colas), rue des Aubépines : "Côte d'Ivoire - Toxique Afrique" par Incroyables comestibles Cambrai en partenariat

avec Vitavie-Biocoop - projection suivie d'une présentation du PAT mené sur le Douaisis, et d'une présentation des AMAP par l'AMAP d'Ignyel

- Le **26 novembre à Lille Bois-Blancs** (17h) à la salle Frida, mairie de quartier des Bois-Blancs : "Les agités du bocage" par l'AMAP des Bois

Dans l'Oise (60) :

- Le **24 novembre à Montataire** (20h30) au cinéma Le Palace : "Les agités du bocage" par l'AMAP Graine d'AMAP la Grainothèque - accompagnée d'un marché de producteurs et d'une soupe concoctée par l'association ETS
- Le **25 novembre à Beauvais** (15h30) au bistrot associatif "L'écume du jour" : "ZUT - Zones urgentes à transformer" par l'association Collembole et Cie, en partenariat avec le collectif Beauvais en transition et l'AMAP de Beauvais -projection suivie d'un échange et de jeux participatifs
- Le **30 novembre à Beaumont-sur-Oise** (20h30) au cinéma Le Palace : "Les agités du bocage" suivi de "L'Afrique, les OGM et Bill Gates" par l'AMAP Les saveurs du Coison

Dans le Pas-de-Calais (62) :

- Le **17 octobre à Saint-Omer** (18h) dans les locaux de l'association Galilée : "Les agités du bocage" par l'AMAP de la Morinie – dans le cadre des portes ouvertes de l'AMAP
- Le **24 novembre à Auxi-le-Château** (19h30) à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château: "Les agités du bocage" par l'AMAP Terre d'Artois – projection suivie d'un temps convivial

Dans la Somme (80) :

- Le **13 novembre à Amiens** (20h) à l'auberge de jeunesse Square Friant : "Les agités du bocage" par l'AMAP du Potager



Participation à la campagne AMAP en Fêtes 2023

Cette année, **AMAP en Fêtes 2023** a eu lieu du 18 septembre au 18 octobre. AMAP en fêtes, c'est :

- **Une multitude d'évènements** : portes ouvertes, journées festives, apéro/repas partagés, visites de fermes, ciné-débat, conférences, ateliers thématiques...
- **Une thématique mise à l'honneur** : l'eau
- **Un slogan** : « Les AMAP se jettent à l'eau pour AMAP en fêtes 2023 ! »
- **Une coordination inter-régionale** : des réunions de travail, une affiche nationale, des posts sur les réseaux sociaux, des mailings d'information, des articles de presse et interview radio sur la campagne
- **Des outils pour les AMAP** : formations en visio « Comment organiser AMAP en Fêtes », un guide « Mon évènement pas à pas », une affiche et un communiqué de presse personnalisables, un site internet dédié (boîte à outils et référencement des évènements sur une carte interactive)
- **Une enquête participative sur l'eau**, son accès, son usage, les difficultés rencontrées et les solutions trouvées par nos paysan·nes en AMAP. Nous invitons les AMAP à interroger leurs paysan·nes partenaires et à restituer les informations récoltées à l'occasion d'un apéro ou d'un ciné-débat, d'une conférence, d'un atelier... autour du thème de l'eau.



Cette année, 143 évènements ont été recensés dans le cadre d'AMAP en fêtes, dans 12 régions et 44 départements.

En Hauts-de-France, **9 évènements** ont été organisés par les AMAP et fermes en AMAP de notre région :

- 4 portes ouvertes d'AMAP
- 3 fermes ouvertes
- 2 manifestations grand public



Partenariat avec le Festival International du Film d'Amiens (FIFAM)

Cette année, le **Festival International du Film d'Amiens**, grand rendez-vous du paysage cinématographique français, mettait **la vache à l'honneur**. Un partenariat nous a été proposé dans le but d'inviter les AMAP et les paysan·nes en AMAP des Hauts-de-France à venir découvrir sa programmation autour de la vache et à inviter en particulier les éleveur·ses à témoigner de leur métier.

Deux séances ont été particulièrement mises en lumière, dont une qui a été alimentée par le témoignage de deux éleveurs bovins de nos réseaux :

- [Profils paysans - La Vie moderne](#) de Raymond Depardon, France (2008) documentaire : présentation/débat avec l'artiste Julien Beneyton qui a travaillé avec des éleveurs du Limousin, témoignages d'Olivier Desmarest et Raphaël Delva, éleveurs bovins bio de la Somme.
- [Secteur 545 de Pierre Creton, France](#) (2004), documentaire - présentation/débat avec le cinéaste-paysan Pierre Creton.



B. Communication interne

Diffusion d'une lettre d'information

La lettre d'information nous permet de communiquer auprès des membres de notre réseau, de les informer d'actions récentes, de diffuser nos actualités (événements, formations) ainsi que des informations sur divers sujets en rapport avec l'agriculture paysanne et/ou l'alimentation.

Cette lettre d'information est rédigée par le groupe de travail communication, composé d'amapien·nes et des salariées du réseau.

Nous avons diffusé **3 lettres d'information**, disponibles ici :

- [Lettre d'info printemps 2023](#)
- [Lettre d'info automne 2023](#)
- [Lettre d'info de fin d'année 2023](#)

Communication régulière par e-mail

Des informations relatives à nos actions et projets, à nos actualités et à celles de nos partenaires sont régulièrement envoyées aux AMAP et aux paysan·nes par mail.

Projet d'un livre de recettes des AMAP de la région

Lors de la préparation de la fête des 20 ans des AMAP, a émergé l'idée de réaliser un projet commun à toutes les AMAP de la région. Cette œuvre collective sera le livre de recettes des AMAP des Hauts-de-France.

Pourquoi un livre de recettes ?

- Pour renforcer le partage des recettes en AMAP à l'échelle régionale, renouveler nos idées et cultiver notre plaisir de cuisiner
- Pour accompagner les nouveaux·elles amapien·nes en quête d'inspiration
- Pour communiquer sur les AMAP de la région à partir des fiches recettes que l'on pourra publier sur les réseaux sociaux

Le groupe de travail communication du Réseau a diffusé **plusieurs appels à contribution aux AMAP de la région dans l'année** et a pu récolter ainsi un bon nombre de recettes. La première version de ce livret sera présenté lors de l'AG 2024.

D. Relations presse

- **Participation à l'émission « Planète Bleu s'engage en Picardie » le 26 janvier 2023** : « Le bio serait-il en perte de vitesse ? C'est ce qui se dit en ce moment. Vrai ou faux ? » avec Bio en Hauts-de-France ; le Réseau des AMAP Hauts-de-France ; Emmanuel Noiret, agriculteur en baie de Somme et Vice-président du Conseil départemental de la Somme ; Raphaël Delva, éleveur bovin bio dans la Somme
- Relais par la presse locale des informations et événements relatifs aux AMAP de la région